



Communiqué

le 28/05/2019

Déclaration liminaire à la CNSIS du 22 mai 2019

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le directeur général de la sécurité civile, Mesdames et messieurs les représentants du personnel, Messieurs les représentants des sapeurs-pompiers et chers collègues,

Le SNSPP-PATS fidèle à ses valeurs, libre et indépendant, constructif, plus que jamais représentatif suite aux dernières élections professionnelles est présent aujourd'hui.

A cette occasion, nous en profitons pour vous présenter notre nouvelle direction élue lors du congrès de ce mois de mai. Frédéric Monchy, président, Marc Grimaldi et Éric Ferret, vice-présidents, Yannick Tenesi, votre serviteur et secrétaire général, ainsi que Yaël Lecras, ici présent, trésorier et également mon suppléant à cette commission, composent le bureau exécutif de notre syndicat.

Lors de la réunion du 14 mars dernier avec le ministre de l'Intérieur, nous avons évoqué 8 dossiers sur lesquels nous souhaitons travailler.

1 - La cohérence des rémunérations des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs techniques et spécialisés (PATS) : notamment la revalorisation de la prime de feu, la revalorisation des indemnités de responsabilité et des nouvelles bonifications indiciaires (NBI).

2 - La dangerosité chez les sapeurs-pompiers

3 - L'avenir du secours d'urgence à personne

4 - L'avenir du dossier NEXSIS

5 - Le dossier MATZAK et ses implications

6 - Les financements des SIS

7 - Le dossier de l'encadrement supérieur

8 - Le dossier des conditions de travail des PATS des SDIS

Ayant reçu un accord de principe pour l'ouverture de ces différents chantiers, nous attendons désormais le calendrier de travail qui permettra de rentrer dans le vif du sujet.

L'expérience des précédents mandats a malheureusement montré que les commissions spécialisées évoquées dans le règlement intérieur de la conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS) n'ont jamais vu le jour.

Nous espérons donc que la CNSIS prendra toute sa place dans le dialogue social entre les représentants des employeurs, l'État et les représentants du personnel, et ne restera pas qu'une chambre d'enregistrement.

Nous souhaitons que cette déclaration soit annexée au procès verbal de la CNSIS. En vous remerciant de votre attention.